



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 11.2021

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	29				
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour :	27	Contre :	0

Date de la convocation : 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

Présents : M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY.

Pouvoir(s) : Mme ARMENGAUD à M. ANDRÉ. Mme FABREGAS à M. BECHENY. Mme OVADIA à Mme PONS. M. THOMAS à M. MANERO.

Absent(s) excusé(s) : Mmes ARMENGAUD. DENES. Mme FABREGAS. Mme OVADIA. M. THOMAS. Mme VIGNE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIERE : CREATION ET COMPOSITION

Exposé :

La commission de délégation de service public (CDSP) est la commission qui analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et émet un avis sur les candidatures et les offres.

Elle est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Une liste a été déposée pour la commission de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile :

Titulaires :

- M. MANERO
- M. DUBLIN
- Mme ARMENGAUD
- Mme BALAGUE
- M. FERRARI

Suppléants :

- M. DEBUISSER
- M. JAMMES
- M. BECHENY
- Mme FABREGAS
- M. THOMAS

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L.2121-21, L.1411-1, L.1411-5, L.1411-6 et L.1411-7 ainsi que ses articles D.1411-3 à D.1411-5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2021 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Considérant que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de désigner membres de la commission de délégation de service public pour la gestion de la fourrière :

- en qualité de membres titulaires :

- M. MANERO
- M. DUBLIN
- Mme ARMENGAUD
- Mme BALAGUE
- M. FERRARI

- en qualité de membres suppléants :

- M. DEBUISSER
- M. JAMMES
- M. BECHENY
- Mme FABREGAS
- M. THOMAS

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210325-25032021_11-DE
Reçu le 29/03/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
29/03/2021

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE